

LE VOILE DANS TOUS SES ÉTATS

Le voile islamique, est l'objet en France de polémiques et d'interprétations diverses. Il est nécessaire de rechercher l'existence du voile et ses significations au cours des temps historiques. Les vêtements voilant les femmes sont variés et les significations peuvent changer selon les pays et les moments historiques dans un même pays. Mais toutes les significations auront un point commun : assujettir de la femme à une autorité familiale ou religieuse.

Au commencement était la Mésopotamie.

Le voile au service du sacré.

Plus de 2000 ans avant Jésus Christ, à l'époque akkadienne, la déesse Istarh (déesse de la fécondité), a été représentée voilée. Vers 1730 av. JC, le code d'Hammourabi mentionne que les prostituées sacrées, prêtresses des temples d'Ishtar, sont voilées. Nous n'avons pas trouvé de documents, mais il est probable que les femmes mariées citadines devaient l'être aussi.

Le voile au service du patriarcat.

En 1077 av. JC, le premier roi assyrien Téglah-Phalasar réglera le port du voile (écriture cunéiforme sur tablettes d'argile) : « *Les femmes mariées qui sortent dans la rue n'auront pas leur tête découverte. Les filles d'hommes libres seront voilées... La prostituée ne sera pas voilée, sa tête sera découverte. Qui voit une prostituée voilée l'arrêtera... Les femmes esclaves ne seront pas voilées et qui voit une esclave voilée l'arrêtera* ».

Dans la société civile.

Le voile avait pour fonction de marquer la qualité de femmes mariées, ainsi protégées des hommes dans l'espace public. Les prostituées et les esclaves, interdites du voile, apparaissaient comme disponibles sexuellement et pouvaient être agressées. Si elles étaient reconnues voilées dans l'espace public, elles devaient être dénoncées aux autorités et punies de 50 coups de bâton. Le voile marquait en fait le pouvoir des maris sur leurs femmes.

Dans la société religieuse.

Le voile avait comme fonction de marquer le statut religieux des prêtresses du temple. Il marquait le pouvoir de la divinité sur les prêtresses.

Le voile chez les Grecs à l'époque classique (Ve/IVe siècle av. JC)

.Les règles varient d'une cité à une autre.

- À Athènes, les femmes sont exclues de la construction de la démocratie et sont sous l'autorité d'un tuteur (père, mari, fils si elles sont veuves). Elles portent le voile à l'extérieur, symbole de l'autorité patriarcale.
- À Sparte. Les femmes disposent de plus de liberté. La société est bâtie sur l'obtention de guerriers vigoureux. Les filles étaient éduquées sportivement pour former des femmes robustes enfantant des enfants robustes. Elles apprenaient aussi la poésie, la danse, le chant et, pour l'élite, l'écriture. Les garçons étaient éduqués de même, mais dans des camps militaires qu'ils ne quittaient que vers 30 ans même s'ils étaient mariés (vers 18 ans). De ce fait (et avec les nombreuses guerres), les femmes s'occupaient souvent seules de leur maison et pouvaient divorcer librement. Elles n'étaient pas sous tutelle de leur mari, mais elles devaient porter un voile à l'extérieur. Les cheveux longs des jeunes filles étaient coupés lors du mariage et elles portaient alors un voile. Le voile retombe sur les épaules. Il soulignait leur statut de femmes mariées. Des statues et des gravures montrent que les femmes rabattaient le voile sur leur bouche. Il en est de même à l'époque romaine.

Le voile chez les Romains.

Le patriarcat.

La société romaine est patriarcale. Le Père avait toute autorité sur sa femme et ses enfants. La femme était confinée à son rôle de mère et de maîtresses de maison. Elle sortait peu. Dans les villes, les grandes familles employaient des nourrices et des esclaves. Les enfants n'avaient aucune autonomie, le père (*pater familias*) avait tout pouvoir (*potesta*) sur ses enfants. Ceux-ci

étaient « sous le droit d'autrui – *alieni iuris* ». Quand une fille se mariait, elle passait de l'autorité de son père à celle de son mari. Le signe de ce passage d'une domination à une autre était une pièce de tissu rouge qui se portait lors du mariage, le *flammeneum*. Les femmes mariées devaient porter le voile à l'extérieur, la *rica*, qui couvrait les oreilles et les épaules.

Comme chez les Grecs, les servantes de la déesse Vesta (la déesse du foyer et du feu), les Vestales portaient le voile. Choies enfants (entre 6 et 10 ans) dans les grandes familles, elles avaient ont pour fonction d'assurer que le feu sacré du foyer du temple ne s'éteigne pas. Elles faisaient vœux de trente ans de chasteté. Elles avaient des privilèges : elles échappaient à la « *patria potesta* », pouvaient posséder des biens propres, étaient exemptes de certaines taxes. Si le feu s'éteignait, c'était signe que l'une elle avait rompu son vœux de chasteté et qu'elle devait être punie de mort.

Dans les sociétés gréco-romaines, le voile était signe de sujétion de la femme.

- Dans la société civile.
Le voile était signe de pudeur et du statut de femme mariée, non disponible sexuellement. Il leur permettait d'échapper à la concupiscence des hommes dans l'espace public. Le voile rend la femme invisible, le rabat sur la bouche souligne sa pudeur. Le voile était interdit aux esclaves et aux prostituées. Le voile était signe de la domination des hommes sur les femmes.
- Dans la société religieuse,
Le voile était signe d'appartenance au sacré le plus souvent lié à la chasteté. Le cas des prostituées sacrées est intéressant, il montre que le sacré l'emporte sur l'opprobre qui stigmatisait les prostituées. Mais le voile était alors signe de la domination du dieu ou de la déesse sur les prêtresses, servantes du temple.

Que ce soit pour des raisons religieuses ou sociétales, le voile avait un point commun : Il était le signe de la soumission de la femme à son père ou son mari dans la sphère civile ou à un dieu ou une déesse dans la sphère religieuse. *Il était servitude.*

La Bible hébraïque.

Dans la genèse on lit que Rebecca (future femme d'Isaac) « *prit son voile et se couvrit* », c'était la règle dans l'antiquité, ce n'est sans doute pas un commandement religieux.

Pour sourire, un récit biblique : le voile qui dissimulait entièrement la fiancée à son futur époux pouvait conduire à de fâcheuses méprises. Jacob (fils d'Isaac) voulait épouser Rachel fille cadette de son oncle Laban. Celui-ci accepta, mais exigea que le mariage ne se fasse qu'après que Jacob eut travaillé 7 ans pour lui. Jacob accepta et 7 ans plus tard le mariage eut lieu. Mais la tradition voulait que la fille aînée se mariât avant la cadette. Sous le voile, Laban substitua sa fille aînée Léa à Rachel. Sous le voile, Jacob ne pouvant voir sa promise, se maria croyant épouser Rachel. Pour épouser Rachel il dut encore travailler 7 ans de plus chez son oncle Laban.

Dans les tables de la loi dictées par Yavhé à Moïse, deux commandements interdisent des pratiques mettant en péril le mariage : le 6^e « tu ne commettras pas d'adultère » (rester chaste dans le mariage) et le 9^e « tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain » (la menace sur l'honneur du mari).

Chez les juifs orthodoxes, le commandement religieux fait aux femmes de se couvrir la tête est venu tardivement (XIIIe/XIVe siècle) : « *les cheveux de la femme sont comparables à la nudité... une femme doit avoir la tête couverte quand elle se trouve chez elle.* » L'injonction de se couvrir la tête qui valait pour l'extérieur s'était étendue à l'intérieur du logis.

L'avènement du christianisme.

Avec le christianisme naissant, la référence à Paul de Tarse dit Saint Paul s'impose quand il écrit dans sa lettre aux Corinthiens : « *que le chef de tout homme est le Christ, que le chef de la femme est l'homme et que le chef du Christ et de l'homme est Dieu... Toute femme qui prie ou qui*

prophétise la tête non voilée déshonore sa tête : elle est comme rasée... L'homme ne doit pas se couvrir la tête, parce qu'il est à l'image de la gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme. En effet, l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme de l'homme et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. C'est pourquoi la femme doit, à cause des anges, avoir sur la tête un signe de sujétion. »

Avant l'avènement du christianisme, la sujétion de la femme était liée à son statut de femme mariée ou à son statut religieux (prêtresse). Avec Saint Paul la sujétion s'impose à la femme en fonction d'un impératif théologique : c'est la volonté de Dieu que l'homme ait autorité sur la femme et qu'elle porte un voile quand elle prie ou prophétise.

De nombreux pères de l'Église vont encore durcir ce commandement, en particulier Tertulien (II^e siècle) qui vilipende les jeunes chrétiennes qui sortent sans se couvrir la tête. Il y voit un signe d'indépendance : « *s'exposer revient à se prostituer* ». Le corps de la femme, ses cheveux, sont des tentations pour les hommes. Plutôt de demander aux hommes de contenir leurs pulsions, il préconise que toutes les femmes mariées ou non portent le voile, il estime « *que tout est féminin dans une tête de femme, que la tête c'est tout ce qui s'étend jusqu'au bord, aux confins du vêtement, tout ce que les cheveux dénoués peuvent recouvrir, voilà le domaine du voile, de manière qu'il enveloppe aussi la nuque. C'est la nuque en effet qui doit être soumise, elle à cause de qui la femme doit avoir sur la tête un signe de sujétion. Le voile est son joug.* » Avoir la nuque raide est un signe d'indépendance, de rébellion, il faut la soumettre, la cacher.

La femme essentialisée, comme Ève, tentatrice de l'homme doit être invisible dans l'espace public : « *Femme, tu devrais tout le temps porter le deuil, être couverte de haillons et abîmée dans la pénitence, afin de racheter la faute d'avoir perdu le genre humain* ».

Le voile chrétien est un voile transparent qui recouvre le visage. Cette tradition perdue encore chez une minorité de catholiques lors du mariage religieux.

Au IV^e siècle le Concile de Gangres rappelle que le voile est le signe « *que Dieu a donné à chaque femme pour rappeler sa soumission* ». Il imposera le voile aux religieuses en signe de séparation d'avec le monde et de soumission à Dieu.

Au Moyen Âge chrétien : un changement de paradigme apparent.

Chez les aristocrates et dans la haute bourgeoisie, le voile devient un ornement élégant placé sur des chignons compliqués. Il devient symbole de pouvoir et de richesse. L'historienne italienne Maria Guiseppina Muzzarelli note : « *L'usage de se couvrir avait conduit à l'adoption de formes exubérantes, fantaisistes et exagérées au point de focaliser les regards et de provoquer la stupeur.* » Au XIII^e siècle, les prêcheurs s'insurgent : « *Il me semble voir dans vos cheveux tant de vanité que j'en éprouve de l'horreur : il y a des têtes à créneaux, à donjons, à tours, qu'on trimballe à l'extérieur. J'en vois avec créneaux où se dressent les enseignes du diable.* »

Mais cette pratique se limite aux familles puissantes aristocratiques ou de la haute bourgeoisie.

Dans chaque ville italienne entre le XIII^e et le XIV^e siècle, le législateur a réagi aux « couvre-chefs du diable » et impose des codes vestimentaires. À Florence, en 1330, les guirlandes peintes sur la coiffe ne sont pas autorisées. À Bologne la quantité d'or sur la coiffe ne doit dépasser 3 écus. À Foligno les prostituées doivent porter un voile de couleur bleu foncé. Si elle elles mettent un voile différent elles sont sévèrement sanctionnées. Ici, toutes femmes portent un voile mais leur couleur distingue la femme respectable de la prostituée. D'autre part, arracher le voile d'une femme, sur la voie publique, équivaut à la dénoncer comme prostituée.

Dans les quelques documents consultés sur la condition des femmes au Moyen Âge en France, il n'est pas fait mention de réglementations concernant les vêtements. Selon les époques les femmes ont les cheveux couverts de différents ornements (voile, coiffe, crépine, gorget, guimpe). Chez les nobles, aux XIII^e/XIV^e siècles, comme en Italie, la tête des femmes s'orne de voiles exubérants.

Ces ornements cachent les cheveux des femmes mariées et les distinguent des prostituées. Mais si les femmes nobles sortent peu, les femmes du peuple travaillent comme les hommes, pour

assurer la subsistance de la famille. Chez les artisans elles travaillent souvent avec leurs maris, mais peuvent aussi avoir un travail indépendant.

Pour Maria Muzzarelli le port d'un voile orné « *permet la réinterprétation d'une pratique contraignante en pratique agréable* ». Commentant l'ouvrage de Nicolle Pellerin « Mille ans de voile en Occident », Francesca Canadé Stauman, estime que le voile est polysémique (des formes variées et des détournements, par exemple : l'iconographie représente « *des femmes nues allant au bain avec leurs amants, mais la tête couverte* »). Elle conclut « *Certes ces coiffes reflètent des mœurs patriarcales, mais elles n'ont pas qu'une vocation répressive : elles s'ancrent dans l'usage communautaire, et les femmes assument publiquement une identité propre* ». Le voilement, quel qu'il soit, ne porte pas éternellement la marque d'une claustration des femmes. Fort heureusement les sociétés évoluent. Mais le voilement, à caractère civil, porte toujours la marque du patriarcat : il appelle les femmes mariées à rester chastes afin de protéger l'honneur du mari et de la famille. Il signale aux autres hommes que la femme n'est pas sexuellement disponible.

Marguerite de Navarre (l'Heptaméron) indique que la femme adultère doit se montrer avec le crâne rasé car « *le voile ne sied pas à l'impudique* ». Le mariage étant un sacrement, des tribunaux ecclésiastiques (les Officialités), pouvaient être saisis par les hommes ou les femmes, en ce qui concernait les mariages, les divorces et l'adultère. Il existait aussi des tribunaux civils qui ne recevaient que les plaintes des maris. Les Officialités se montraient souvent assez clémentes (l'adultère était un péché qui pouvait être réparé) et condamnaient les coupables à des amendes et/ou à des peines publiques comme courir nus en public. Les tribunaux civils étaient plus rigoureux. Ils ordonnaient souvent que la « coupable » soit enfermée dans un couvent. La population était encore plus sévère, beaucoup estimaient que l'adultère devait être puni par la mort. Les villageois punissaient la femme adultère en la brutalisant dans les rues du village, en la jetant dans des fontaines. Le mari trompé pouvait être moqué publiquement et, par exemple, promené dans le village attaché sur un âne.

Dans les peintures religieuses, Marie arborait souvent un voile (bleu), signe de modestie, d'autres femmes représentées dans le tableau portaient aussi un voile de couleur différente, sauf Marie-Madeleine, la pécheresse, qui, même repentie, était toujours représentée tête nue.

Dans le catholicisme, il aura fallu attendre 1963 pour que les femmes ne soient plus obligées de se couvrir les cheveux pour entrer dans une église française. Cette évolution sera confirmée par le code du droit canonique promulgué par Jean-Paul II en 1983.

Le voile dans l'Islam.

La société préislamique.

Il y a peu de vulgarisations accessibles dans ce domaine. Les quelques textes consultés s'accordent sur le fait que c'était une société bédouine, patriarcale, commerçante, esclavagiste et sans doute polythéiste. Les femmes n'y avaient aucun droit. Au I^{er} siècle, Tertulien vante déjà les mérites des « *païennes d'Arabie, qui en plus de la tête se couvrent le visage entier, contentes ainsi de jouir, par le seul œil laissé libre, d'une moitié de lumière, plutôt que de livrer à tous leur visage entier* ». Au II^e siècle les femmes bédouines portaient déjà le niqab. Le port du voile complet pour la femme était une tradition méditerranéenne.

Cette tradition n'est pas d'origine musulmane, mais elle sera maintenue (sous des formes variées) dans plusieurs pays musulmans y compris encore actuellement.

La Mecque était un carrefour commercial, les bédouins étaient ouverts aux diverses religions des étrangers qui transitaient ou qu'ils visitaient. Mahomet (ou Muhammad) était chamelier et allait jusqu'en Palestine où il prit connaissance de la bible hébraïque dont il s'inspira faisant d'Abraham devenu Ibrahim le point de départ de la lignée islamique en parallèle avec celle des Hébreux. L'islam est un cousin du judaïsme et du christianisme.

Le Coran vu par les linguistes et les islamologues.

Muhammad affirme que c'est l'archange Gabriel (Jibril dans le coran) qui lui a transmis les paroles d'Allah quand il se retirait pour méditer dans la grotte de Hira.

Le Coran est à la fois un texte religieux, sociétal, économique et juridique. Comme Muhammad, les Califes qui lui ont succédé étaient des chefs politiques, religieux et militaires.

Les sourates portent la marque de deux époques celle de La Mecque (surtout spirituelles et consensuelles) et celle de Médine (plus juridiques et rigoristes). Le Coran a existé en plusieurs versions, avant qu'une version définitive ne soit imposée. Au lieu de respecter l'ordre chronologique, les sourates se succèdent en fonction de leur taille, ce qui rend leur succession peu cohérente.

D'autre part, Claude Gillio, islamologue spécialiste du Coran et de son exégèse, professeur émérite de l'Université de Provence, rappelle que Muhammad n'a pas laissé d'écrits (il était sans doute analphabète). La transmission des révélations s'est donc faite oralement de l'un de ses proches fidèles à un autre. À l'origine, Il n'y aurait eu que quelques écrits sur des feuilles de palme, des pièces de cuir ou des omoplastes de chameau. Après la mort de Muhammad (632), la première compilation a été ordonnée par le premier Calife Abû Bakr (632/633) et confiée à un scribe de Muhammad.

Claude Gillio fait remarquer que le Coran est écrit dans une langue arabe incomplète : il manque des voyelles et des points diacritiques qui fixent le sens des mots. Dès lors les sourates sont souvent sujettes à des interprétations diverses.

Il existe d'autres textes, de valeur inférieure au Coran, les hadiths rassemblés dans la Sunna qui sont des paroles de Muhammad non authentifiées comme formellement dictées par Allah. Ils servent aussi à l'exégèse. Les hadiths et le Coran ont servi de base pour établir la charia (la loi) qui concerne les obligations du culte, celles de la vie en société et les obligations juridiques avec les peines prévues qui comportent des châtiments corporels parfois mutilants. S'y ajoutent des recommandations alimentaires et d'hygiène

Quelques exemples de versets de sourates ayant trait au voile.

Sourate An-Nur (24-31)

« Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté, c'est plus pur pour eux, Allah est certes parfaitement connaisseur de ce qu'ils font (30) et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leur poitrine et qu'elles ne montre leurs atours qu'à leur maris, ou à leur père, ou au père de leur maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez vous devant Allah, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès. »

Sourate Al'ahzèb(33-59)

« Ô prophète ! Dis à tes filles et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles. Elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Une autre source ne parle pas de « grands voiles » mais de « mante-manteau ». Cette sourate comprend aussi un verset qui demande aux hommes qui auraient une demande à faire aux épouses de Muhammad de le faire « derrière une tenture (hijab), à quoi s'attache d'avantage de pureté pour votre cœur et pour le leur. Il ne vous appartient pas de blesser l'envoyé de Dieu, non plus que d'épouser de ses femmes après lui. » À l'époque « hijab » signifiait une tenture qui séparait les pièces et protégeait l'intimité.

Des interprétations différentes du Coran.

Les difficultés de traduction et les différentes interprétations qui en résultent font que c'est surtout la position progressiste ou rétrograde, au niveau sociétal, des dignitaires musulmans, ainsi que la perception qu'ils ont du Coran, qui déterminera leur position rapport aux vêtements et au voile.

- Actuellement, Les musulmans conservateurs affirment que le Coran est l'incarnation du langage de Dieu, qu'il préexistait à la révélation faite à Muhammad. Pour ces croyants, le Coran est écrit « dans la langue de Dieu, en arabe le plus clair ». Toute injonction est parole divine, les sourates sur le voile font obligation théologique du port du voile.

- Pour les musulmans éclairés, libéraux, le Coran est le recueil de la parole de Dieu par Muhammad. Dans leur exégèse, ils tiennent compte de l'historicité du Coran, de la pluralité des versions. Ils font remarquer qu'il y a peu de sourates pouvant se rapporter au port du voile, ce qui serait le signe que ce n'était pas un problème fondamental dans l'islam naissant. Pour eux le port du voile n'est pas une obligation religieuse, c'est une recommandation civile. Une sourate indique que : « *Le vêtement de la piété est le meilleurs des vêtements (57-26).* » Les dignitaires musulmans libéraux et les islamologues laïcs considèrent que dans les pays occidentaux l'islam doit s'adapter aux réalités philosophiques, juridiques et sociologiques de ces pays.

Dans un document de « École-Citoyenne », Tarek Oubrou (imam de Bordeaux proche des frères musulmans) déclare : « *je pars d'une réalité laïque française... le foulard n'est pas un objet culturel, encore moins un objet sacré, c'est une recommandation implicite.* » Dans les DNA du 22/01/2023 il dit « *Ce n'est pas une obligation majeure.* » Sa position est fluctuante.

Leila Babès (islamologue et universitaire) dans un article publié dans Ressources féministes écrit : « *Le voile n'a rien de religieux. Il a à voir avec des hommes qui ont un rapport obsessionnel avec le corps des femmes... Les principes éthiques que le Coran défend sont la pudeur et une attitude de réserve en matière d'attirance entre sexes, principes qui s'appliquent d'ailleurs aussi bien aux hommes qu'aux femmes.* »

Au VII^e siècle au Proche Orient : un progrès pour les femmes.

À l'époque de Muhammad, l'islam naissant a amélioré la condition des femmes bédouines qui n'avaient aucun droit et étaient considérées comme la propriété de leur mari. Avec l'islam, elles accèdent à l'héritage (certes la moitié de la part d'un homme). Le nombre d'épouses est limité à quatre et le mari doit avoir les moyens d'assurer leur entretien, sinon il doit limiter le nombre de ses femmes et les traiter à égalité. Une veuve n'est plus obligée d'épouser le frère de son mari. Le mari doit assurer la subsistance d'une femme répudiée. Les femmes sortaient voilées dans l'espace public. Dans le contexte historique, c'était un progrès, même s'il restait beaucoup à faire.

Les islamologues et les imams libéraux affirment que les seules obligations religieuses du Coran sont les cinq piliers de l'Islam : la profession de foi, la prière (5 par jour), l'aumône, le jeûne du ramadan, le pèlerinage à la Mecque. Le Coran prêche la tempérance, la pudeur, la modestie, mais elles ne sont que des recommandations qui relèvent de la sphère civile.

Léila Babès écrit : « *Le Coran fustige la démesure, c'est pour cela que l'on dit que l'islam est une religion du juste milieu.* » dans une enquête de Françoise Gaspar, Muhammad est aussi jugé par une croyante comme « *un homme doux* », tolérant, généreux c'est une figure d'identification.

Les sourates n'étant pas dans l'ordre chronologique, le Coran n'est pas un récit comme la Bible, il est dit atemporel, ce qui ferait de l'islam une religion essentiellement tournée vers la spiritualité. Cela s'accorderait avec une religion sans hiérarchie du clergé, une religion du rapport personnel avec Dieu dans l'islam sunnite.

L'islam reconnaît Jésus comme un prophète (et non comme Dieu), un prophète cependant inférieur à Muhammad. Dans les DNA du 22/01/2023, la théologienne musulmane libanaise Nayla Tabbara considère que « *Le Coran a une longueur d'avance sur la bible. Allah n'a ni genre ni sexe...* » Elle avance un autre argument : Le Diable (Shatan) a corrompu le couple et non Ève seule. La femme n'est pas la seule responsable. De plus, le seul coupable est Shatan. De ce fait, contrairement à la Bible, il n'y a pas dans l'Islam de péché originel qui pèserait sur les humains. Dans un hadith, Adam et Ève seraient « *nés d'une âme unique* » ou de la même argile, genrée ensuite dans deux enveloppes corporelles différentes. Dans d'autres hadiths, elle aurait été créée à partir la plus petite côte d'Adam (mais non d'une côte surnuméraire).

Les successeurs de Muhammad enferment les femmes.

C'est postérieurement que les états musulmans du pourtour méditerranéen vont cloîtrer les femmes dans des harems (pour les classes dominantes) ou une pièce de l'habitation pour les

autres classes sociales. Ils vont aussi les rendre « invisibles » dans l'espace public en les couvrant de vêtements amples et sombres, en les coupant de la communication, de la convivialité avec autrui. Le voilement complet des femmes est une séparation d'avec le monde, un enfermement extérieur prolongeant la claustration familiale.

Durant l'âge d'or (VII-XIII^e siècles), l'islam deviendra un centre culturel du monde méditerranéen (de culture gréco-romaine) et proche-oriental (Perse, Inde) sous les dynasties Omeyyade puis Abbaside. Des discussions philosophiques et religieuses s'engageront entre musulmans, chrétiens et juifs, incluant les cultures persanes et indiennes. L'islam s'ouvrira à la pensée rationnelle, à la philosophie, aux arts, à la poésie. Des textes grecs, latins, persans, indiens seront traduits en arabe. Les sciences progresseront : mathématiques, médecine, géographie, astronomie liée à l'astrologie, en relation avec une meilleure compréhension du Coran et des hadiths, Parmi les intellectuels les plus connus, on cite Ibn Sina (Avicenne), Ib al-Rush (Averroès), Maimonide (de confession juive). Au IX^e siècle, le calife Mutawakkil interdira d'utiliser une philosophie étrangère pour l'exégèse du Coran. Dans la revue « Histoire », Christophe Picard cite un sociologue et historien musulman du XIV^e siècle : « *Lorsque le vent de la circulation a cessé de souffler sur le Maghreb et al-Andalus, et que les sciences ont disparu... On en retrouve seulement quelques notions, chez de rares individus, qui doivent se dérober à la surveillance des docteurs de la foi orthodoxe.* » Cette fermeture de l'Islam à d'autres cultures n'est pas seule cause d'un dépérissement culturel de l'Islam. Les croisades au Moyen Âge, l'accélération des connaissances scientifique en Occident, Les Lumières, et pour beaucoup la colonisation, pèseront sur l'isolement culturel des territoires d'Islam.

Un cas emblématique : Le voile en Iran.

En 1921 le coup d'état d'un général cosaque destitue la dynastie Qajar (1796-1921) et fonde la dynastie Palhavi. Couronné roi en 1923 l'officier prend le nom de Reza Shah Palhavi. Comme dans tous les états musulmans de la région, le clergé est puissant et très conservateur.

Le règne de Reza Shah Palhavi.

Une société inégalitaire.

À Téhéran, les proches du Shah et les classes éduquées souhaitent une occidentalisation. Par contre, la population, très pieuse, est attachée, pour les femmes, au port du voile et d'un long vêtement couvrant le corps, et pour les hommes à des vêtements traditionnels. La société est très inégalitaire, dans les classes populaires, les femmes sont presque toutes analphabètes de même qu'une grande partie des hommes et la société est patriarcale.

Deux évènements vont précipiter des réformes: Lors de la visite du roi d'Afghanistan à Téhéran (il a interdit les mariages forcés et la polygamie), la femme du roi d'Afghanistan, la reine Soraya, apparait tête nue et refuse de se voiler. Lors de sa visite à Mustafa Kemal, le Shah constate que celui-ci a fortement recommandé le port de vêtements occidentaux et a interdit aux hommes le port du fez traditionnel. Il a également interdit le voile dans la fonction publique et dans les écoles publiques.

Le shah dévoile les femmes.

Le Shah instaure de façon autoritaire des mesures concernant l'occidentalisation des vêtements. En 1935, le voile est interdit dans tous les lieux publics mais il est toléré dans les lieux de culte et dans l'espace privé. Le port des vêtements traditionnels à caractère religieux est interdit aux hommes. La même année, la reine et ses deux filles apparaissent vêtues à l'occidentale dans une cérémonie officielle.

Mais ces mesures heurtent la majorité de la population peu éduquée et habituée aux traditions vestimentaires, d'autant plus que la police a ordre de faire respecter l'interdiction du voile et se montre brutale, arrachant le voile aux femmes qui le portaient. Les religieux sont écartés du pouvoir et un code civil, remplaçant la Charia, est promulgué. Les femmes sont encouragées à travailler. Un système national d'éducation publique mixte est organisé et sera efficace, mais de nombreuses familles retireront leurs filles de l'école à cause de l'interdiction du voile.

Ces mesures progressistes rendent les autorités religieuses furieuses. Des manifestations se multiplient à l'appel des mollahs. À Machhad une manifestation tourne au drame, des milliers de personnes fuyant la police se réfugient dans une mosquée qui sera finalement attaquée par l'armée. Il y aurait eu 1600 morts. Les opposants au régime sont poursuivis, emprisonnés.

Une sourde résistance à l'occidentalisation à marche forcée.

De nombreuses femmes préféreront rester cloîtrées chez elles plutôt que de sortir dans la rue sans voile. Le journal Le Monde des 4 et 5/12/2022 relate l'histoire de l'Iran à partir de trois générations d'une famille iranienne (depuis les Palhavi - la grand-mère - jusqu'à la République islamique - les petits enfants -). La grand-mère (Molouk) est décrite comme une femme « *pieuse et pratiquante mais aussi avant-gardiste* », toutes ses filles sont allées à l'école jusqu'au baccalauréat, certaines à l'université. Elles étaient libres de porter le voile ou non. Mais la prière était obligatoire, les filles se sont mariées parfois contre leur gré et l'une d'elle ayant divorcé de son mari a subi la réprobation familiale, le grand-père a porté le deuil (une divorcée devait vivre dans la honte auprès de ses parents). La société était prisonnière de ses traditions patriarcales.

À 15 ans Molouk avait refusé d'enlever son voile lors d'une cérémonie de remise de diplôme, son père l'avait retirée de l'école. Elle s'était mariée et était devenue mère à 16 ans. Elle a reconnu que : « *Se dévoiler en l'absence de ses parents était inimaginable* », il y allait de sa pudeur. Une de ses proches amies, s'étant dévoilée, a poursuivi ses études et est devenue médecin. Deux destins qui se sont séparés pour avoir ou non gardé le voile.

Le voile qui était un puissant symbole de la sujétion des filles et des femmes avait été totalement intériorisé et était vécu comme un impératif. En 1935, un mollah opposé au dévoilement et qui dû s'exiler a déclaré : « *La question essentielle est celle du voile.* ». La suite lui donnera malheureusement raison.

Le gouvernement limite sa dépendance aux puissances étrangères qui exerçaient une tutelle sur l'Iran : la Grande Bretagne et l'URSS. Lors de la seconde guerre mondiale, s'étant rapproché de l'Allemagne, acheteuse de pétrole, puis s'étant déclaré neutre, le Shah refuse de répondre aux demandes d'aide des Alliés. La Grande Bretagne et l'URSS interviennent militairement, le Shah est destitué au profit de son fils Mohammed Reza Palahvi en 1941.

Le règne de Mohammed Reza Palhavi.

Un régime autoritaire sous tutelle américaine.

Les années 1940 voient l'influence des Anglais et de l'URSS diminuer au profit de l'engagement américain. La présence américaine, de plus en plus présente auprès du Shah, irrite profondément la population d'autant plus que celle-ci profite peu des progrès économiques. Un temps puissant, le parti communiste Tudeh, privé du soutien local de l'URSS, et accusé d'une tentative d'assassinat sur le Shah, perd son influence. De nombreux membres du Tudeh seront emprisonnés ou assassinés.

En 1953, un complot ourdi par les Américains et les Anglais (nom de code Ajax) avec l'assentiment du Shah, provoque la destitution du premier ministre Mossadegh qui voulait nationaliser les ressources pétrolières. L'emprise américaine est telle que Rockefeller déclare « *Le Shah ne saurait entreprendre le moindre changement dans la composition de son gouvernement sans consulter notre ambassadeur accrédité auprès de lui.* »

Un régime qui libère les femmes des pesanteurs patriarcales.

En 1962 Le Shah met en place la « révolution blanche » un programme de réformes économiques et sociétales. Les femmes obtiennent le droit de vote et sont éligibles.

La polygamie est réglementée (mais pas abolie) : si la femme en donne l'autorisation lors du mariage, le mari pourra prendre une deuxième épouse. Jusque là, selon la charia, l'homme pouvait se rendre chez un imam et déclarer qu'il divorçait pour que ce soit légal. Avec l'application du code pénal, la femme, aussi bien que l'homme, peut demander le divorce. Le divorce est prononcé devant un tribunal civil si les deux parties en sont d'accord. L'alphabétisation avait progressé : En 1976 près de 59% des hommes étaient alphabétisés et 36% des femmes, mais pour les femmes la différence est importante entre les femmes urbaines 55% et rurales 16%. Dans les grandes villes les femmes accèdent à tous les métiers, médecin, professeur, juge, ministre etc. Elles ont accès à la contraception (la pilule est gratuite). Dans la rue elles peuvent porter des jupes, des corsages, des vestes, des vêtements colorés et croiser des femmes en tenue traditionnelle islamique toutes vêtues de noir. Sous le règne du Shah les femmes iraniennes ont été les plus libres du monde musulman. Les femmes afghanes l'ont aussi été sous la dernière monarchie.

Un régime de plus en plus autoritaire et inégalitaire socialement.

Ces progrès n'excusent en rien, ni l'ingérence américaine, ni la nature autoritaire du régime du Shah muselant toute opposition. Les journaux sont censurés, la police politique est partout, chacun craint une dénonciation, l'accusation d'appartenir à un groupe communiste ou islamiste vaut arrestation et souvent la mort.

L'ayatollah Khomeini, très critique, sera emprisonné en 1963 et expulsé en 1964. Il s'exilera en Turquie puis en Irak et enfin en France à Neauphle-le-Château où il reçoit de nombreux visiteurs venus en soutien dont des intellectuels de premier ordre comme Jean-Paul Sartre et Michel Foucault au nom de leur condamnation de l'impérialisme américain. Ni eux, ni le gouvernement français, n'ont perçu ou n'ont pas voulu percevoir la menace totalitaire que le régime des mollahs ferait peser sur l'Iran.

La révolution islamique.

Plusieurs mois de manifestations sévèrement réprimées.

La population ne supportait plus le régime autoritaire du Shah ainsi que l'absence de progrès social pour le plus grand nombre, l'étalement des richesses des privilégiés dont l'entourage du Shah, ainsi que l'emprise étrangère américaine.

Pendants plusieurs mois, Les manifestations massives rassemblèrent toutes les composantes de la société (islamistes, forces de gauche, libéraux, nationalistes, étudiants, classes populaires). La répression est féroce, l'armée tire sur la foule faisant des centaines de morts, mais cela n'arrêtera pas les manifestants. Le 16 janvier 1979, le Shah s'enfuit et le 1^{er} février Khomeini est accueilli à Téhéran. Durant quelques mois, plusieurs forces politiques tentent de se faire entendre. Finalement ce sont les islamistes qui s'imposent dans tout le pays. Khomeini charge le gouvernement provisoire d'organiser un référendum. Il refuse que le référendum porte sur plusieurs possibilités de gouvernance, la seule question posée sera « oui ou non » à la République islamique.

Le régime des mollahs voile à nouveau les femmes.

Un mois avant le référendum, les dés sont déjà jetés : Le 6 mars Khomeini annonce les premières restrictions envers les femmes : « *Les femmes islamique doivent sortir avec le hijab. Elles ne doivent pas se maquiller. Il ne leur est pas interdit de travailler, mais elles doivent porter le hijab islamique.* » La ségrégation des sexes est rétablie. Toutefois les jeunes filles auront toujours droit à l'enseignement et aux études supérieures mais en non mixité. Cette disposition satisfait les classes moyennes, leurs enfants peuvent ainsi accéder à des professions jugées supérieures par rapport à celles des parents.

Le 8 mars des milliers d'Iraniennes issues des classes moyennes ou supérieures manifestent contre ces mesures restrictives : « *à l'aube de la liberté, la liberté est absente.* » Les militants islamiques, dont des femmes en tchador, les insultent et jettent des pierres.

Le 1er avril 1979 la République islamique est proclamée le OUI l'emporte avec 98% des voix. Résultat surprenant après la manifestation du 8 mars. Une milice est chargée de contrôler la tenue des femmes et leur comportement dans l'espace public ainsi que d'arrêter les contrevenantes. Une campagne d'affichage est organisée avec des slogans comme : « *Ma sœur le hijab te protège comme le coquillage protège la perle.* » L'obligation du port du voile est définitive. Il devient obligatoire pour toutes les femmes iraniennes ou étrangères et doit être porté à partir de 9 ans. Les cosmétiques sont interdits. Le patriarcat est réintroduit de même que la charia, les femmes ne peuvent plus demander le divorce. Le droit de vote et d'éligibilité est conservé aux femmes, mais les seules élues au parlement sont favorables à la politique des mollahs.

Avec quelques rémissions, le régime se durcit.

Les années 1980 sont celles de la guerre déclenchée par Saddam Hussein contre l'Iran avec le soutien actif des Américains. Les femmes remplacent les hommes dans de nombreux métiers. Khomeini meurt en 1985. Son successeur Ali Khamenei, un proche, est un conservateur qui fera assassiner des opposant Kurdes et prononcera la fatwa contre Salman Rushdie. Il estime que « *l'homme est fait pour entrer sur tous les terrains économiques et financiers... Mais la femme...*

doit accoucher, allaiter, elle a un physique plus fragile... cela crée des restrictions pour les femmes... l'homme, plus fort, est privilégié. »

Son successeur, Rafsandjani, plus réformateur, sera bridé par Khamenei le Guide suprême. Il en sera de même pour son successeur Mohamed Khatami qui voulait donner plus de liberté aux femmes : *« L'essentiel n'est pas ce que portent les femmes. L'essentiel est qu'elles soient présentes dans la société. »* Le nombre d'étudiantes et de femmes actives augmente. Mais le gouvernement, contrôlé par Khamenei et les Gardiens de la révolution, ne permettra pas de recul sur les mesures discriminatoires à l'encontre des femmes.

Le successeur de Khatami, Mahmoud Ahmadinejad est un conservateur. Il renforce encore la législation discriminatoire envers les femmes. Il limite le nombre d'étudiantes à l'université dans certaines filières et renforce les sanctions concernant le port des vêtements. Les mouvements féministes sont réprimés.

Son successeur, Hassan Rohani (2013-2021) est réputé plus libéral. Il nomme des femmes ambassadrices, gouverneures, porte-paroles d'un ministre. Mais il lance une politique nataliste et interdit la contraception permanente. Les femmes restent discriminées en ce qui concerne *« le mariage, le divorce, l'emploi, la succession, l'accès aux fonctions politiques »* (rapport d'Amnesty International sur l'Iran de 2020).

L'actuel président Ebrahim Raïssi est un ultra-conservateur. En 2021 le droit l'avortement est restreint, la contraception n'est plus gratuite. Les sanctions pour « port inapproprié » du hijab sont renforcées, et il faut couvrir aussi le cou et les épaules. Masha Amini en mourra.

En Iran le voile est devenu, comme dans la chrétienté naissante, un signe de la soumission des femmes à Dieu et au père de famille.

L'accès des femmes à l'université avait acquis aux mollahs le soutien des classes moyennes et d'une partie des classes populaires. En 2016 les femmes représentent 65% des inscrits à l'Université. Mais les problèmes économiques de la population se sont accentués. Les classes moyennes et une partie des classes populaires ne font plus confiance au gouvernement. La jeunesse étouffe sous l'autoritarisme du régime et les atteintes aux libertés des femmes. En 2017 et 2019 des révoltes éclatent contre la vie chère. La répression fera plusieurs centaines de morts.

En septembre 2022, la révolte des jeunes filles et jeunes femmes après la mort Masha Amini a été rejointe, pour la première fois, par les hommes et plus généralement par les classes moyennes et supérieures. C'est une révolte qui ressemble à celle qui avait amené les mollahs au pouvoir, mais elle en diffère par le fait que les groupes religieux et les hommes et femmes traditionalistes soutiennent le pouvoir des mollahs. La révolte entre dans son 5^e mois, et, même si elle ne parvient à faire tomber le régime, elle l'aura durablement ébranlé. La répression est féroce, près de 500 morts.

La revendication concernant le voile dépasse la demande de la liberté de le porter ou non. Elle est devenue refus du voile, symbole d'oppression, l'enlever est symbole de liberté. Elle est aussi symbole du refus de la théocratie et l'exigence de démocratie. Le slogan « Femme, Vie, Liberté » est l'espoir des manifestants.

La prise de conscience des classes moyennes.

Dans l'article du Monde, Massoud le petit-fils de Molouk, indique que la famille était pieuse et que tout le monde pratiquait. Sa sœur Sheida a été voilée à 7 ans pour accéder à l'école. Bien que ne soit aucunement prescrit, la famille l'a voilée à 9 ans dans l'espace familial. A 15 ans elle se révolte et enlève son voile. La famille n'apprécie pas et la force à se revoiler. Quand elle a 25 ans, un membre de la famille découvre dans son portefeuille une photo d'un jeune homme. Sous peine d'être « déshonorée » la famille exige que Sheida épouse cet homme. Elle subit et accepte : *« Chez nous, s'était comme ça. Il n'y avait pas moyen de désobéir... Ma mère ne pas laissé le choix, je ne lui pardonnerai jamais. »* À 25 ans elle avait en fait le choix, mais le poids de la tradition familiale fut le plus fort. Son mari se révélant violent, elle souhaite divorcer, mais la loi a changé, une femme ne plus divorcer sans le consentement de son mari et celui-ci refusa le divorce. Seida choisit alors la seule façon de retrouver sa liberté, elle émigre en Turquie avec son enfant en 2021.

Son frère Massoud, marqué par la période libérale de Khatami, a beaucoup réfléchi. Lui qui pensait *« les femmes sont nues dès qu'elles ne portent plus le tchador »* dit maintenant *« Qu'est-ce que j'étais rétrograde... Nous avons enfin pris conscience que nous avons des droits, nous*

iraniens... *L'incompétence de la République islamique à gérer le pays, et les multiples affaires de corruption ont contribué à me faire changer d'avis sur le hijab.*» Sans y participer il soutient la révolte actuelle. La prise de conscience prend du temps, mais elle est là.

Sans développer ce cas, on ne peut pas passer sous silence la chape de plomb qui s'est abattue sur les femmes afghanes avec le retour des talibans et leur théocratie. En, quelques mois elles ont été totalement exclues de l'espace public, de la scolarité, de l'université et du travail. Elles se retrouvent cloîtrées et leur existence est niée. Elles sont condamnées à errer comme des fantômes sous leur burqa.

Le voile en France.

La situation est bien différente des cas évoqués précédemment. La loi de 1905 permet à chacun de croire ou de ne pas croire, de mettre ou non un voile dans l'espace public. La laïcité assure la liberté de conscience. Elle garantit la liberté de culte et son fonctionnement dans la limite du respect de l'ordre public. L'article 9 de la CEDH est explicite : « *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion : ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.* ».

Pourtant, lors d'entretiens avec des sociologues, des femmes voilées se plaignent de remarques, de difficultés d'embauche, de stigmatisation. Dans son livre « Comment le voile est devenu musulman », Bruno-Nassim Abouddrar écrit : « *Si le monde occidental tolère si mal le voile, ce n'est pas en raison de l'insulte faite aux femmes, mais parce qu'il met en crise le système visuel* ». C'est le paradoxe du voile dans les pays occidentaux : sensé rendre les femmes invisibles dans l'espace public, il les a au contraire rendues très visibles.

Avec l'islam politique, le voile passe d'une recommandation civile à une obligation religieuse.

Depuis les années 1970, l'islam politique salafiste ou lié aux frères musulmans est devenu visible et militant à l'échelle mondiale et particulièrement en Europe. Léila Babès s'insurge contre le fait que les islamistes aient répandu l'idée que le voile était une obligation culturelle. Elle dénonce des imams « *disciples d'une poignée de théologiens réactionnaires responsables de l'appauvrissement civilisationnel et intellectuel d'une religion devenue prisonnière d'une lecture paranoïaque qui ne retient que les interdictions et les obligations... Si le voile était une obligation culturelle comme la prière ou le jeûne, alors qu'attendent les hommes pour se voiler ?* » Comme d'autres islamologues elle affirme que le voile n'est qu'une recommandation civile. Mais cette discussion entre islamologues ne concerne pas la majorité des familles musulmanes.

Le philosophe Abdenour Bidard déplore qu'en dehors des cinq piliers de l'Islam qu'elles connaissent, les familles musulmanes réduisent souvent l'islam aux rites et au port du voile vécu comme une obligation. Cette vision de l'islam est renforcée chez les jeunes musulmans par l'intervention des imams conservateurs et des influenceurs.

Le voile apparaît alors à de nombreux musulmans, hommes et femmes, comme un signe religieux musulman que toute musulmane réellement croyante doit porter.

À Bruxelles, un lobbying considérable des frères musulmans.

Les influenceurs salafistes et frères musulmans sont solidement installés sur les réseaux sociaux. Les frères musulmans disposent de relais auprès des institutions européennes, notamment auprès la Commission, ainsi qu'auprès du Conseil de l'Europe (à Strasbourg). Le FEMYSO (Forum des jeunes et étudiants musulmans européens), organisation de jeunesse des frères musulmans, est particulièrement actif. Il est adoubé par la Commission qui lui alloue des subventions (200 000€). Dirigé par des jeunes musulmans souvent surdiplômés, le FEMYSO organise des campagnes de communication et tente d'obtenir des postes dans les institutions européennes. En 2021, ils avaient organisé une campagne d'affichage, soutenue par le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne, faisant la promotion du port du voile. La réaction de la France a conduit le Conseil à interrompre l'affichage. À Bruxelles, le FEMYSO est en relation avec d'autres organisations proches des frères musulmans : le « Conseil musulman européen » qui essaime dans une

vingtaine de pays, l'ENAR (Réseau européen contre le racisme), le CCIB (Collectif contre l'islamophobie en Belgique), le CCIE (Collectif contre l'islamophobie en Europe). Le CCIF (France) a été dissout pour des propos contraires aux règles de la République (il s'est reconstitué en CCIE).

« Marianne » du 03/02/2023 relate la sortie du livre « Le frérisme et ses réseaux, l'enquête » de Florence Bergeaud-Blacker (anthropologue, chercheuse au CNRS et l'EPHE). Celle-ci explique que le but des frères musulmans est « *d'accomplir la prophétie ultime de conversion du monde à l'Islam... de transformer la société démocratique européenne pour la rendre charia-compatible* ». Le Qatar est leur principal financeur. Ils adoptent une position victimaire et tentent de se rapprocher de groupes féministes ou des LGBTQI+. Au nom de la lutte contre « *la haine et la discrimination anti-musulmane* », ils bénéficient du soutien de l'UE qui a créé un poste de « Commissaire européen à l'Égalité » traitant des religions.

Mais il faut aussi rappeler que toutes les grandes religions font un lobbying effréné auprès de l'UE et du Conseil de l'Europe. Elles ont aussi des réseaux dans toute l'Europe. Les catholiques et les protestants, dont les évangélistes, figurent parmi les principaux lobbyistes religieux à Bruxelles avec des bureaux permanents.

Quelle signification attribuer au port du voile en France ?

Un document publié sur Cairn en 2009, par Emmanuel Jovelin, revient sur une enquête de Françoise Gaspar et Farhad Khosrokhavar (2019) auprès de 12 femmes voilées âgées de 22 à 43 ans mariées et dotées d'un « capital scolaire parfois important ». Leurs parents, ou elles, sont arrivées en France depuis une vingtaine d'années. Les parents n'exerçaient pas une forte obligation religieuse mais toutes ces femmes ont vécu leur enfance dans un milieu où la religion était présente. Les parents n'étaient pas tous pratiquants. Certaines de ces femmes sont des converties.

Les déclarations des musulmanes sont citées dans notre texte, mais le classement des réponses est plus détaillé que dans l'enquête.

Le voile vêtement traditionnel et religieux.

« *Il est le signe de la permanence de l'identité d'origine* », de l'attachement aux valeurs ancestrales et de la tradition de rassurer l'homme. Porté de génération en génération il est une identité héritée et jamais contestée. : « *Il n'y avait pas à souffrir de la religion, du foulard, de tout, puisque toutes les femmes se couvraient... sans la religion, c'est comme si je n'existe pas parce c'est elle qui régleme toute ma vie* » et dans ce cas le voile symbolise l'appartenance à l'islam : « *porter le voile fait partie de l'islam* ».

Le voile contraint chez la jeune fille.

Des parents peuvent obliger leur fille à porter le voile contre sa volonté. C'est surtout le cas de familles peu éduquées qui confondent religions et rites. Les frères assurent alors également un rôle répressif et de surveillance de leurs sœurs. Le voile prend la double signification d'une contrainte, d'un joug traditionnel et religieux.

Parfois, le voile est porté « volontairement » pour échapper aux assignations sociétales des parents, de la fratrie, du voisinage, du quartier. Ces femmes peuvent ainsi sortir, sans autre contrainte, dans l'espace public. Mais ce détournement de l'obligation du port du voile ne fait que masquer les contraintes sociétales et religieuses dont ces jeunes femmes sont victimes.

Le voile pour satisfaire les parents.

IL peut exister une pression insidieuse des parents, un chantage affectif, dans un milieu équilibré où les parents ont une pratique religieuse et où la mère est voilée. Les parents expriment leur plaisir à voir leur fille voilée et celle-ci cède sans se rebeller, par obéissance, parce ce qu'elle a une bonne relation avec ses parents. C'est par procuration que le voile de la jeune fille prend un caractère religieux, mais celle-ci peut aussi lui donner ce caractère.

Le voile revendiqué chez les jeunes filles et femmes musulmanes.

Il manifeste une volonté de se démarquer d'une famille peu croyante ou de la société jugée discriminante. Le sentiment d'être rejetée par la société entraîne la recherche d'une identité

valorisante, ici l'islam. Le voile devient le signe d'appartenance à la Umma, la communauté musulmane fantasmée, dont le ciment est l'Islam et le voile l'emblème.

Dans un autre cas, le port du voile est le fruit d'une évolution sur la recherche d'un sens que ces musulmanes n'ont pas trouvé dans une société mercantile, qui expose le corps des femmes sur les affiches et qui est éloigné de la spiritualité. Le voile est vécu comme l'aboutissement d'un processus religieux. Une jeune femme musulmane explique son voilement : « *je me suis dit que je mettrai le voile le jour où je serai vraiment prête pour Dieu* ». Une autre dit : « *On ne peut pas dire à une femme, sois musulmane et ne porte pas le voile... (Le voile) est l'image de l'Islam.* » Le voile prend ici un caractère profondément religieux et emblématique.

Le voile bannière politico-religieuse.

C'est le voile porté par les musulmanes propagandistes de l'islam radical, porte-paroles des salafistes ou des frères musulmans sur les réseaux sociaux et dans les institutions européennes que nous avons évoqués précédemment. Il a une double signification religieuse et politique. Le voile est une bannière.

Dans les années 2000 le port du niqab (voile intégral ne laissant qu'une fente pour les yeux, complété par des gants noirs) dans l'espace public a suscité un émoi dans la société française confrontée à ces silhouettes fantomatiques, sans visage, et sans identité. Des silhouettes qui sont les images de la sujétion des femmes dans de nombreux pays musulmans. Léila Babès a condamné fermement cette pratique : « *L'espace public est un espace du vivre ensemble... pour des gens qu'on peut identifier. Le voile intégral est antinomique de l'espace public.* » Le voile cachant le visage a été interdit en France par la loi du 11 octobre 2010 : « *Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage.* »

Le voile à l'école publique.

Qu'il soit porté pour satisfaire les parents, contre la volonté de l'élève ou par le désir de l'élève de rendre publique son appartenance religieuse, le voile porte un caractère religieux qui s'oppose au caractère spécifique de l'école, lieu d'apprentissage des faits avérés, de la rationalité, de l'apprentissage de la citoyenneté et de la formation de l'esprit critique sans lequel il n'est pas de véritable liberté.

Lors de l'affaire du foulard de Creil en 1989, les deux collégiennes voilées ont déclaré : « *Nous sommes folles d'Allah, nous n'enlèverons jamais notre foulard, nous le garderons jusqu'à la mort.* » Au delà de la provocation, de l'intransigeance, de l'exaltation adolescente, la volonté d'affichage religieux est ici patente.

Conclusion.

Même si le voile musulman n'est pas une prescription religieuse du Coran, la tradition et l'islam politique en ont fait une prescription coranique culturelle intériorisée par de nombreuses musulmanes. La polysémie du voile n'existe qu'au niveau des cheminements qui conduisent au voilement, mais tous ces cheminements aboutissent à lier le voile à la religion musulmane. C'est ce qui a légitimement motivé la promulgation de la loi du 15 mars 2004 portant interdiction des signes religieux à l'école publique « *dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.* » Une circulaire rectorale donnera des exemples de ces signes ou tenues dont « *le voile islamique, la Kippa, une croix de dimension excessive.* »

Par contre dans l'espace public, le port du voile est protégé par la loi de 1905 et la CEDH. Les femmes voilées ne doivent subir aucune discrimination, réprobation, ou remarque.

L'islam politique, l'islam radical, le terrorisme islamique n'ont rien à voir avec l'islam pratiqué, dans le respect des principes républicains, par la majorité des français et françaises musulmanes. Zemmour sème la haine quand il proclame : « *Oui l'islam et l'islamisme c'est la même chose* ». Derrière cette haine plane l'ombre du colonialisme et de la guerre d'Algérie et d'un autre côté, l'ombre des attentats islamistes et du jihad. Dans un article publié dans Le Monde du 8/04/2022, Olivier Bauer cite plusieurs musulmans et musulmanes. Sophia 36 ans, master de microbiologie, a

écrit dans un carnet : « *L'islamisme nous fait peur et compromet nos vies. Les poupées sans visage, la prière à l'école (école coranique clandestine à Roubaix), l'apprentissage du Coran en maternelle... concourent au dévoiement insupportable de l'islam.* » Marwan, professeur à l'Essec, réfléchit sur les origines du racisme antimusulman : « *Ils ne peuvent plus critiquer les Arabes ouvertement, parce que c'est du racisme* », le racisme est puni par la loi, alors les racistes pratiquent le glissement Arabe = musulman et critiquent « les musulmans ». L'essentialisation est une forme de racisme. D'autre part, tous les Arabes ne sont pas musulmans et tous les musulmans ne sont pas des Arabes. Samir, employé de banque, pense à une cliente qui lui a dit vouloir voter pour Zemmour : « *Ce n'est pas qu'elle a eu des problèmes avec des personnes issues de l'immigration ou de culture musulmane, c'est seulement qu'elle souhaite gagner de quoi payer son loyer, sa nourriture et son essence.* ». Cette situation nourrit le racisme sans l'excuser.

Il faut cesser d'amalgamer islam et islamisme. Il faut rappeler que le port du voile dans l'espace public est légal et que les femmes qui le portent ne sont pas, dans leur immense majorité, des propagandistes de l'islam politique. Mais il faut, en même temps, dénoncer les propos et les activités des islamistes.

**Claude HOLLÉ, à titre personnel
Février 2023**